



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Excusé : HURE Virginie, RABUS Angeline (pouvoir à PETIOT Dominique), BAILLY Séverine (pouvoir à Sabine SCHEFFER), BERRIER Bruno, BIZOUARD Aurélie (pouvoir à Aurélien LACONDEMINE), CHASSY Christiane

Lecture et signature des délibérations du 6 décembre 2016.

1. Travaux

a. Logements

Volets roulants : en raison d'un manque de place sur le côté des fenêtres, l'installation de volets roulants manuels est impossible. Il convient donc d'installer des volets électriques. L'alimentation électrique est évaluée à 34 € par fenêtre.

Concernant le chauffage, le chiffrage délivré par l'entreprise Perreaut semble excessif. Un second devis sur les lieux sera demandé en présence de Monsieur BESSON 1^{er} Adjoint. L'entreprise Bonin de Savigny-sur-Seille sera également sollicitée pour chiffrer pour établir un devis d'installation de chauffage central (devis déjà existant pour un chauffage électrique). Le Conseil Municipal demeure indécis en absence de ces nouveaux devis quant à l'application d'un chauffage électrique plutôt que central au gaz.

Les travaux de plâtrerie-peinture pourront débuter dans les semaines qui suivent avec l'entreprise Buchillard, sur un devis accepté pour le montant HT de 24 012,75 €.

b. Mairie

Lors des travaux pour la rénovation de la nouvelle mairie, les services actuels du secrétariat et bureau du Maire seront déménagés Place de l'Eglise, dans le local associatif et bibliothèque municipale. Les mariages et élections auront lieu dans le hall d'entrée de l'école de Montret, située route de Louhans. Quant aux affaires du local associatif actuel, celles-ci seront déménagées dans la salle de réunion au-dessus de la pharmacie.

c. Subvention bâtiment aménagement local médecins (projet coiffeuse)

Le Maire rappelle aux conseillers le projet de déplacement du cabinet de la coiffeuse pour laisser une place pour un nouveau local de médecine. Nous sommes toujours dans la recherche d'une solution pour la rampe d'accès pour l'accessibilité. Concernant le

financement de ce projet, une subvention serait peut-être possible à obtenir. Une autre option serait de confier ce local à la communauté de communes. En cours de réflexion.

2. Urbanisme

a. Demande modification PLU – Monsieur JANDOT

Pour faire suite à la demande de Monsieur JANDOT présentée lors du précédent conseil municipal, le Syndicat Mixte a formulé la réponse d'une modification simplifiée possible pour cette demande de changement de zonage.

b. Demande modification PLU – Monsieur MAIRET

Le Maire expose aux conseillers la demande de Monsieur MAIRET lié à sa parcelle C n°372 située route de Chalon à Montret pour une demande de modification de zonage. Les conseillers ont expliqué que cette parcelle était trop étendue pour être reclassée en zone à urbaniser.

c. Proposition droit de préemption sur parcelle bois

Le Maire expose aux conseillers la proposition du Notaire Guigue-Frerot d'user notre droit de préemption sur une parcelle de bois en vente, composée de 2 hectares 30 pour un montant de 3 000 €. Les conseillers suggèrent de se renseigner sur les possibilités d'accès de cette parcelle ainsi que sur la composition du bois avant de se prononcer à ce sujet.

3. Locations

a. Tarifification Club House

Le Maire rappelle aux conseillers la dissolution de l'association Club des Vétérans, et l'absence de club de football sur la commune de Montret.

Considérant les multiples demandes des particuliers et des associations pour la mise à disposition des locaux du club house du stade du Bordiau à Montret, le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une tarification de location de ce local communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location du Club House du Stade du Bordiau situé Route de Simard à Montret pour le montant suivant : 80 € pour particuliers et associations.

Le versement de cette location sera effectué par l'intermédiaire du Receveur Municipal à la Trésorerie de Cuisery, régie effectuée en Mairie.

b. Tarifification location salle des fêtes

Considérant les travaux de rénovation de la salle des rencontres de Montret, le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle des rencontres comme suit à compter du 1er septembre 2017 :

- Habitants de la commune : 1 jour : 170 € ; 2 jours : 200 € ;

- Extérieurs à la commune : 1 jour : 220 € ; 2 jours : 250 € ;
- Associations communales : première fois de l'année gratuite, puis 50 € par location ;
- Obsèques : 50 €.

De facturer les charges suivantes :

- Charges d'électricité calculées sur le sous-compteur et facturées à la consommation.

De faire rembourser la vaisselle ou le matériel cassé ou perdu, selon le tarif fixé par délibération du 6 décembre 2016.

Le versement de cette location et le remboursement de la vaisselle seront effectués par l'intermédiaire du Receveur Municipal à la Trésorerie de Cuisery, régie effectuée en Mairie.

4. Budget

a. Règlement des factures d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Afin de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire :

- à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2016.
- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

b. Taux taxes d'assainissement (et infos taxes locales)

Le Maire explique au Conseil Municipal que le budget assainissement laisse peu de marge de manœuvre pour l'entretien des canalisations.

Le Maire rappelle que la part fixe s'élève actuellement à 51 € et la part variable à 0,73 € le m³.

Pour 2017, le Maire propose une augmentation du prix de la part assainissement sur le m3 d'eau consommé, ainsi que sur la part fixe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'élever la part fixe à 52 € et la part variable de la consommation au m3 à 0,77 € pour la redevance assainissement.

Concernant les taxes directes locales, suite à la fusion des intercommunalités, le calcul ne dépendra plus de la municipalité de Montret mais de la nouvelle communauté de communes qui touchera directement les fonds des taxes pour les reverser aux communes.

c. SYDESL – groupement d'achat

Le Maire expose aux conseillers la proposition du SYDESL d'effectuer à partir de 2018 un groupement d'achat en énergies. Le conseil municipal souhaite obtenir la tarification actuelle avec le groupement ainsi que leur coût en tant qu'intermédiaire avant de se prononcer.

5. Personnel

a. Sylvain GAUTHRAYE

Le Maire expose aux conseillers que le contrat de Monsieur Sylvain GAUTHRAYE, agent en CUI, prendra fin le 28 février 2017. Le Maire propose de renouveler pour un an ce contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Monsieur Sylvain GAUTHRAYE, recruté en tant qu'agent en CUI pour exercer les fonctions d'agent des services techniques de la Commune de Montret, pour une durée de 1 an. Ce contrat débutera le 1er mars 2017 pour se terminer le 28 février 2018. Son temps de travail reste fixé à 20 heures par semaine.

b. Etude d'adhésion au CNAS

Le Maire charge les conseillers d'étudier la mise en place d'un régime indemnitaire en lien avec le CNAS.

6. Véhicule communal et meubles greniers

Le Maire expose aux conseillers que le second véhicule communal à ce jour inutilisable, une Renault Mégane, doit être débarrassé. Le garagiste de Montret souhaiterait le racheter. Les conseillers votent pour lui vendre ce véhicule pour 300 €.

Certains meubles inutilisés débarrassés du grenier de la Mairie à l'occasion des travaux de la Mairie seront mis en vente sur le bulletin municipal.

7. Demandes de subventions

Le Maire expose les différentes demandes de subventions présentées durant ce mois en Mairie. Les conseillers décident de refuser d'attribuer ces subventions car il ne s'agit pas de groupement ou d'associations locales.

8. Questions diverses

a. Demande de Bress Ping pour l'utilisation de la salle des fêtes

Le Maire expose aux conseillers la demande du club Bress Ping pour utiliser la salle des fêtes le temps des réparations de la salle des sports, vandalisée durant le mois de décembre 2016. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

b. Vente portail et grilles de la Mairie

Le Maire rappelle qu'à l'occasion des travaux effectués dans la Mairie, le portail d'entrée ainsi que les grilles des murets seront retirés, et mis en vente. Elle présente les différentes offres d'achat. Le Conseil décide de vendre l'ensemble de ces éléments à Monsieur Didier PETEL pour 600 €.

c. Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant qu'il est créé entre la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que cette commission est composée d'un représentant de chacun des conseils municipaux des communes membres, soit 29 membres,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame Le Maire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Stéphane BESSON en tant que représentant de la Commune au sein de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

d. Vente Maison Charmoissy

Le Maire expose le courrier du notaire Guigue-Frerot exposant que Monsieur Dominique NOBLET, le locataire actuel de la Maison communale en vente située à Charmoissy, et désirant l'acheter, ne parvient toujours pas à obtenir son prêt pour le financement de ce bien. Aussi, et sur conseil du Notaire, le Maire présente son modèle de courrier devant être adressé à la Sauvegarde 71, la tutelle de Monsieur NOBLET, pour le mettre en demeure de quitter le logement dans le cas où ses dernières demandes de prêt seraient refusées. Le Maire contactera l'ADIL pour connaître les dispositions légales à ce sujet.

e. Photocopieur

Le Maire expose aux conseillers la proposition de l'entreprise Rex-Rotary concernant notre photocopieur. Cette société chez qui nous louons nos photocopieurs actuels (à la mairie, l'école et au local associatif), propose un renouvellement dès cette année de notre contrat pour 5 ans, en proposant un nouveau photocopieur plus performant pour la mairie et des tarifs plus avantageux que sur le contrat actuel. Les conseillers suggèrent avant de demander des devis pour un contrat auprès des sociétés Xerox et Votre Bureau (Chalon-sur-Saône).